



GUIDE DE BONNES PRATIQUES, VÉGÉTALISATION DE L'ESPACE PUBLIC

© AURG, Mens

Dans le cadre de son programme Petites Villes de Demain, la commune de Mens souhaite encourager le développement de la végétalisation dans les rues du centre-bourg. En plus d'un travail de requalification de places et de désimperméabilisation, la commune souhaite également s'appuyer sur une démarche collective avec la participation des habitants, des associations, des commerçants, (personnes physiques ou morales) ...

Elle propose un « Permis de végétaliser » dans le cadre des autorisations d'occupation temporaire du domaine public à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien sur l'espace public d'un dispositif de végétalisation et d'utilisation d'un espace mis à disposition. Le but étant :

- Favoriser le développement de la nature et de la biodiversité,
- Permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public et de mieux le respecter,
- Faire participer les habitants à l'embellissement et l'amélioration du cadre de vie,
- Renforcer la trame végétale et créer des corridors écologiques,
- Créer du lien social en favorisant les échanges entre voisins,
- Initier des parcours de fraîcheur agréables favorisant, entre autres, les déplacements doux.
- De répondre à un enjeu de santé publique par la végétalisation : qualité de l'air, température, humidité, bien-être psychique, etc.

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

Toute personne physique ou morale qui souhaite jardiner un coin de la commune proche de son domicile ou de son lieu de travail. Il suffit de déposer un dossier de demande de permis de végétaliser. Les documents sont à récupérer directement en mairie ou sur le site internet. Une fois le dossier constitué, il suffit de le déposer en mairie. Une personne non propriétaire doit obtenir l'autorisation du propriétaire ou de la copropriété.



QUAND ?

TOUTE L'ANNÉE

Le dossier peut-être déposé à tout moment de l'année. L'étude du dossier par la personne ou le service technique référent(e) n'excède pas 2 mois. Pour l'installation, mieux vaut planter à l'automne ou au printemps pour une meilleure reprise des végétaux.

DE OCT À NOV
DE AVRIL À MAI

} Périodes idéales pour l'installation et la plantation.



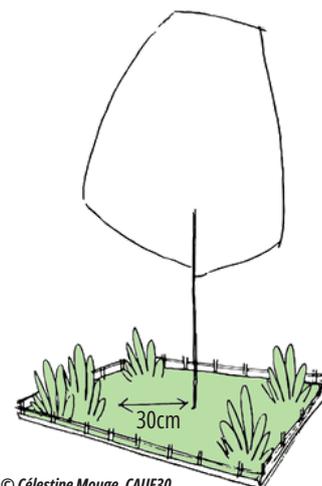
anⁱ
petites villes
de demain

1. TRAVAUX & INSTALLATION

Les services de la mairie se chargent des travaux afin de rendre l'espace prêt à être jardiné (percée du trottoir, fosse de plantation, apport de terre). Dans le cas d'une végétalisation de façade ou de limite de propriété le demandeur du permis doit se charger d'installer les dispositifs de treillage ou de palissage. Les travaux entrepris par le demandeur doivent être précisés dans le dossier afin qu'ils soient validés par les services de la commune.



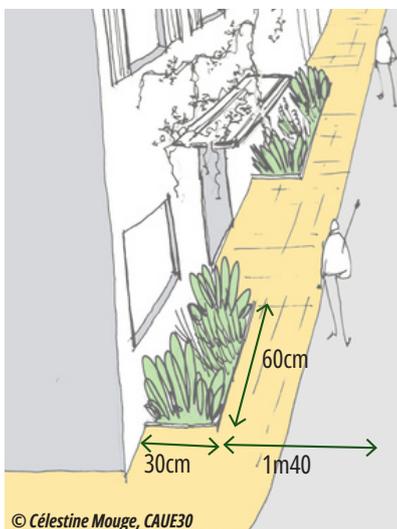
Plantation en pied d'arbre dans le respect de l'arbre existant.
© Ville de Lyon 69



© Célestine Mouge, CAUE30

Dans le cas d'une végétalisation de façade et donc de l'installation d'un dispositif de treillage, le demandeur doit également déposer une déclaration préalable de travaux à la mairie ou au service instructeur. Dans le cas où le végétal s'appuie sur un dispositif en saillie, une autorisation particulière devra être sollicitée auprès des services municipaux.

Dans le cas de la végétalisation en pied d'arbre, un espace de 30 cm autour du tronc de l'arbre devra rester sans plantation afin de préserver la base du tronc. En outre le sol ne devra pas être travaillé sur plus de 10 cm de profondeur pour ne pas endommager le système racinaire.



© Célestine Mouge, CAUE30



Microplantations sur le trottoir qui ne l'englobent pas.
AURG, Mens



Végétalisation de façade, AURG, Mens

2. CIRCULATION & ACCESSIBILITÉ

Il convient de laisser libres les espaces de retournement et d'espaces piétonniers, afin de ne pas gêner la circulation des personnes ni empêcher l'usage de l'espace public. Toutefois dans les rues qui sont déjà étroites ou lorsqu'il n'y a pas de trottoir, l'étude par la personne ou le service technique référent(e) se fera au cas par cas.



3. CHOIX DES VÉGÉTAUX

- Choisissez des végétaux adaptés au climat et à l'exposition (soleil, ombre).
- Plantez des essences qui fleurissent à différentes périodes pour des massifs colorés presque toute l'année.
- Privilégiez des plantes rustiques et peu exigeantes (peu consommatrices d'eau, qui s'adaptent à tout type de sol, même pauvre).
- Plantez des espèces caduques mais aussi persistantes pour conserver une trame verte tout au long de l'année.
- Choisissez des végétaux au développement adapté afin de ne pas gêner la circulation (petit développement pour des microfleurissements et moyen développement pour des espaces plus larges).
- Il est interdit de planter des végétaux épineux, urticants, coupants, toxiques, allergisants, envahissantes.

4. PLANTATION & ENTRETIEN

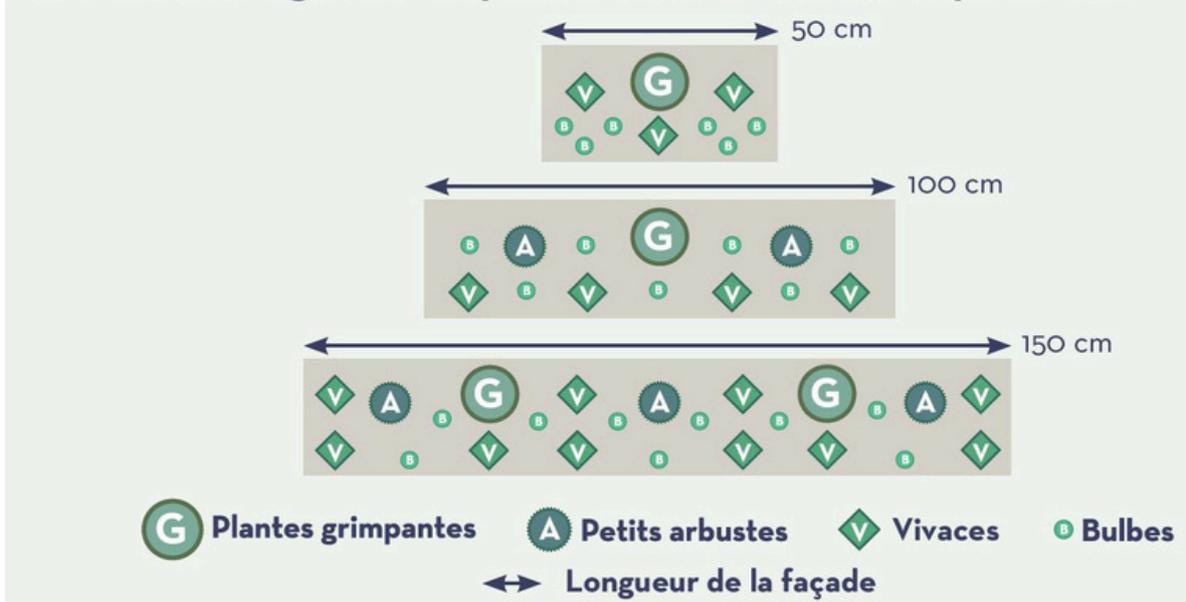
- Plantez à l'automne et au printemps pour une meilleure reprise des végétaux. Arrosez abondamment après la plantation puis régulièrement selon les besoins des végétaux.
- Paillez l'été pour conserver l'humidité et réduire le développement des indésirables.
- Apportez de l'engrais d'origine organique (compost) en hiver pour garder un sol riche.
- Taillez régulièrement les végétaux afin qu'ils ne débordent pas et ne gênent pas la circulation. Dans le cas des plantes grimpantes, taillez fréquemment pour que la plante ne prenne pas trop d'ampleur et devienne inaccessible. Elle ne doit pas dépasser la hauteur du premier étage et la limite de la façade. **Attention : la taille ne s'invente pas, demandez conseils !**
- Laisser du feuillage même une fois que les plantes sont fanées
- Le signataire s'engage à jardiner avec des méthodes écologiques et à désherber manuellement. L'usage de produits phytosanitaires ou d'engrais chimique est interdit.



Une palette végétale variée et colorée. Le taille du végétal est adaptée à l'espace. © Service photos ville de Grenoble 38



Voici comment agencer vos plantes dans votre fosse de plantation :



Exemples d'agencements dans le guide de bonnes pratiques de Lille

LE CHOIX DES VÉGÉTAUX – VIVACES

EXPOSITION ENSOLEILLÉE



Giroflée vivace
Erysimum 'Bowles Mauve'
Hauteur : 60 cm
Sol : Drainé
Floraison : Printemps



Iris
Iris Germanica
Hauteur : 70 à 100 cm
Sol : Sec et calcaire
Floraison : Avril à juin (généralement l'année suivante la plantation)



Valériane rouge
Centranthus ruber
Hauteur : 60 à 100 cm
Sol : Ordinaire, voire pauvre
Floraison : Mai à septembre



Rose tremière
Alcea rosea
Hauteur : 150 à 350 cm
Sol : Ordinaire, bien drainé
Floraison : Juin à Septembre



EXPOSITION SOLEIL / MI-OMBRE



Géranium vivaces
Geranium spp.
Hauteur : 20 à 60 cm
Sol : Ordinaire, pas trop sec
Floraison : Mai à octobre



Monnaie du Pape
Lunaria annua
Hauteur : 60 à 80 cm
Sol : Riche, léger et frais
Floraison : Mai, juin



Aster
Hauteur : 30 à 100 cm
Sol : Bien drainé
Floraison : Avril, juin, août et octobre



Mauve sylvestre
Malva sylvestris
Hauteur : 20 à 50 cm
Sol : Ordinaire
Floraison : Mai à septembre

LE CHOIX DES VÉGÉTAUX – ANNUELS

EXPOSITION ENSOLEILLÉE



Bourrache
Borago officinalis
Hauteur : 15 à 60 cm
Sol : frais et humide
Floraison : Avril à septembre



Gueule de loup
Antirrhinum majus
Hauteur : 15 à 120 cm
Sol : Plutôt riche, drainé
Floraison : Juin à septembre

LE CHOIX DES VÉGÉTAUX – LES GRIMPANTES



Bignone

Campsis radicans

Hauteur : 5 à 10 m

Sol : Plutôt riche, frais et bien drainé

Floraison : Juin à octobre



Jasmin étoilé

Trachelospermum jasminoides

Hauteur : 5 m

Sol : Bien drainé

Floraison : Juin à octobre



Chèvrefeuille du japon

Lonicera japonica

Hauteur : 2 à 5 m

Sol : Ordinaire

Floraison : Variable



Chèvrefeuille de henry

Lonicera henryi

Hauteur : 2 à 5 m

Sol : Ordinaire

Floraison : Variable



Rosier de Banks

Rosa banksiae

Hauteur : 5 à 7 m

Sol : Tolérant

Floraison : Avril



Clématite d'Armand

Clematis arandii

Hauteur : 2 à 5 m

Sol : Profond et frais

Floraison : Printemps



Vigne vierge

Parthenocissus quinquefolia

Hauteur : 10 à 20 m

Sol : Ordinaire

Floraison : Juin à juillet (très légère)



Lierre

Hedera helix

Hauteur : 7 m

Sol : Ordinaire, frais et bien drainé

Floraison : de fin septembre à

octobre



EXPOSITION ENSOLEILLÉE

EXPOSITION SOLEIL / MI-OMBRE

LE CHOIX DES VÉGÉTAUX – LES ARBUSTES

EXPOSITION ENSOLEILLÉE



Genévrier

Juniperus communis

Hauteur : 1 à 6 m

Sol : Argileux, limoneux, sablonneux, frais, sec

Floraison : Avril, Mai



Hibiscus

Hibiscus

Hauteur : 150 à 200 cm

Sol : Frais, riche, bien drainé

Floraison : Mai à octobre

EXPOSITION SOLEIL / MI-OMBRE



Sureau

sambucus nigra

Hauteur : 3 à 4 m

Sol : Ordinaire, plutôt frais

Floraison : Mai, Juin



Hortensia de virginie

Hydrangea arborescens

Hauteur : 0.8 à 2 m

Sol : sol aéré et riche en humus

Floraison : juin à septembre



Végétaux mellifères : Qui sécrète un nectar recherché par les abeilles.



Sans prétendre à l'exhaustivité, cette liste de végétaux a pour but de vous inspirer et de vous guider dans vos choix de plantations.

POUR VOUS AIDEZ À TROUVER CES VÉGÉTAUX, VOICI QUELQUES ADRESSES LOCALES :

Pépinière SYLVE&FRUIT - 85 chemin de la Combe, Grand Oriol, 38710 CORNILLON-EN-TRIEVES - contact@sylvefruit.fr - 04 76 34 02 39

Les jardins du Margarou - PREBOIS - 06 33 62 31 53 / 06 83 01 49 62

Gamme Vert- Route de Clelles, 38710 MENS - 04 76 34 62 51

L'association **Pouces Vertes** à Mens, (pour des conseils) : [site web](http://site_web) : lespoucesvertes@laposte.net - 04 76 34 33 87

Fête des plants et du jardinage bio le 8 mai à MENS : Vente de plants et semences, trocs, animations ...

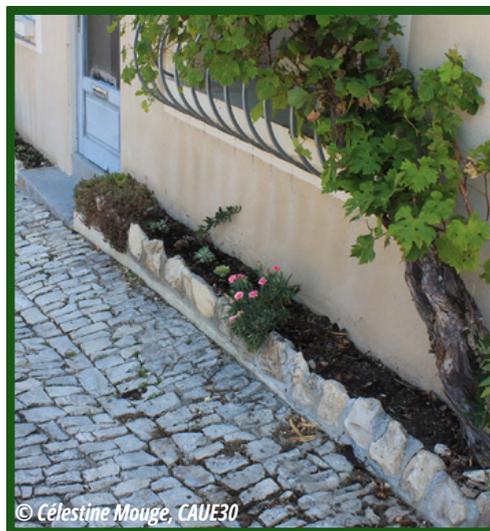
LE CHOIX DES MATÉRIAUX



Une protection temporaire après les semis et les plantations est possible. Prévoir une hauteur inférieure à 30 cm.

Dispositif de protection en bois ou petits arceaux grillagés.

Délimitation de l'espace en bois ou en pierres basses (max 20 cm de hauteur).



Dans le cas de pots, utiliser des pots identiques pour une unité de couleurs.

Les matériaux autorisés sont la terre cuite, pas de jardinière (pas autorisé dans le Site Patrimonial Remarquable), pas de PVC.



Dans le cas d'une végétalisation de façade, le dispositif doit être discret : câble métallique.

Dans le cas d'un auvent il doit lui-aussi être métallique et simple.